



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Assistant juridique

de l'Université Montpellier 1 –
UM1

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Assistant juridique

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-4 Activités juridiques

Demande n° S3LP140009115

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université Montpellier 1 (UM1).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle (LP) polyvalente permet aux étudiants ayant déjà validé une formation de niveau Bac+2 dans le domaine juridique (Licence 1 et 2 de droit ou AES, DUT et BTS *Carrières juridiques*, BTSA, DEUST) de consolider les connaissances fondamentales et techniques, indispensables à une insertion professionnelle réussie en qualité d'assistant juridique.

Cette formation peut intéresser divers domaines d'activité : cabinets d'avocats, huissiers, études notariales, cabinets de conseil juridique, mais aussi les banques, compagnies d'assurances ou des entreprises de petite ou moyenne structure par exemple dans le secteur immobilier.

Elle prend place à côté d'un DUT *Carrières juridiques* (Université de Perpignan, annexe de Narbonne) et des DUT des autres académies accueillis dans la formation, et de divers BTS.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation, polyvalente, est destinée à former des collaborateurs de qualité aux différents métiers du droit. Son projet pédagogique répond dans les grandes lignes à cet objectif, sous réserve du petit nombre de professionnels impliqués qui effectue néanmoins 26 % des enseignements. En effet, le programme est construit pour octroyer une compétence juridique transversale en vue d'une pratique immédiate. Bien que sa facture soit classique, les enseignements sont diversifiés.

Les taux d'insertion professionnelle pourraient être meilleurs, à se fier aux dernières enquêtes nationales 2008 : 6/16 (37,50 %), 2009 : 11/18 (61 %). Les taux de réussite sont en moyenne proches de 100 % et l'on recense pour les années 2008 et 2009 un taux de poursuite d'études en master entre 20 et 30 %.

Les partenariats avec les professionnels ne sont pas formalisés bien qu'un projet soit en cours avec des organisations patronales locales. Le dossier mentionne que les professionnels membre de l'équipe pédagogique sont associés à la gestion pédagogique et administrative de la LP, mais ne précise pas leur rôle.

La suspension de la formation pendant l'année universitaire 2012/2013, due à une baisse des effectifs, a conduit à une modification de la maquette et à un changement de direction. Le renouvellement du contenu de la maquette et la perspective d'une formation bientôt en apprentissage pourront lui donner un nouvel élan.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de trois professionnels pour répondre à la double spécificité de la licence professionnelle. Des réunions périodiques avec les professionnels contribuent au pilotage même si il n'existe pas de conseil de perfectionnement formalisé. L'évaluation des enseignements est organisée au niveau de l'université, et n'est prévue qu'en 2014 pour les licences professionnelles. Il n'est pas fait mention de dispositif spécifique pour cette LP ; ce qui est surprenant au vue de sa fermeture d'une année. La grille d'autoévaluation est également remplie, sans commentaire et précision superflu. On ignore si les recommandations consécutives à la précédente autoévaluation ont été prises en compte.

- Points forts :

- Polyvalence répondant à la diversité des métiers du droit et à leur évolution contemporaine.
- Renouvellement du contenu pédagogique.
- Perspective d'une formation en apprentissage.

- Points faibles :

- Petit nombre de professionnels intervenant.
- Absence de partenariat formalisé avec les représentants du monde professionnel.
- Poids d'un passé déclinant.
- Insertion professionnelle décevante.

- Recommandations pour l'établissement :

Les points faibles relevés lors de cette évaluation concernent principalement les liens avec les professionnels et l'insertion des diplômés. Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière et être corrigés au plus vite. Pour cela, il semblerait opportun de :

- Impliquer plus de professionnels d'horizons plus variés à l'équipe pédagogique.
- Prévoir un enseignement pratique de maîtrise de l'outil informatique appliqué au droit, pour les recherches documentaires, la rédaction d'actes, etc.



Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.